

WST 2

HOSPICE DE LOUVIERS.

Extrait du *Publicateur* du 7 avril 1866.

L'Hospice de Louviers date du commencement du XIII^e siècle, et n'a subi aucun changement, quant au périmètre du terrain qu'il comprend dans son enceinte, sauf la rectification d'alignement de la grande route qui la traverse ; cette voie, auparavant oblique et déprimée vers l'extrémité des bâtiments en forme d'ailes, au pied du premier desquels elle passait, ayant été redressée il y a quelques années telle qu'elle est aujourd'hui, au grand avantage de l'établissement et du public.

On liera avec intérêt le titre de sa fondation contenu dans le petit cartulaire en parchemin de l'abbaye de S.-Taurin d'Evreux, soigneusement gardé à la bibliothèque de la préfecture de l'Eure.

Une expédition en forme, de cet acte, se trouve parmi les archives du même Hôtel-Dieu de notre ville.

Afin de le mettre à la portée de tout le monde, on va faire suivre la teneur de l'original qui est en latin, d'une traduction en français, après en avoir référé, pour plus de certitude, au savant bibliothécaire et archiviste d'Evreux, sur quelques points douteux quant au sens qu'ils présentaient.

Sa réponse ajoutera, sans doute, un nouvel intérêt, à la publication des deux mêmes pièces.

Domus Dei de Locoveris.

Universis Sanctæ Matris Ecclesiæ filiis ad quos presens scriptum pervenerit, Frater J. (Johannes) humilis minister Monasterii Beati Taurini Ebroicencis et totus ejusdem loci Conventus, Salutem in vero salutari. Noveritis quod nos de Communi assensu nostro, intuitu pietatis et misericordie,

concedimus apud Locumveris terram in dominio nostro, ad hospitandum pauperes Christi in perpetuum, sicuti insula juxta manerium nostrum dividit ex unâ parte, ex alterâ dixidit terra quam Willelmus de Maltreio sibi vindicare intendit, à viâ regiâ usque ad cursum aquæ molendini nostri. Hanc donationem facimus ad petitionem et admonitionem burgensium de Louviers, videntes bonam devotionem W. (Willelmi) Cæmentarii, meliorem cupientes reportare opinionem, quem instituimus hujus operis et fundationis ministrum et procuratorem per totum vitæ suæ curriculum, ut aliis exemplum prebœat in futurum Ita tamen quod et iste W. de quo agitur, vel quilibet successorum suorum qui predictæ domûs regimen sive administrationem suscepient, ordinatione nostrâ et dispositione, mediante prædictorum burgensium consilio, sacramento fidei astricti, nobis et Ecclesiae nostræ stabilitatem fidelitatis facere tenebuntur; et si forte, quod Deus avertat, prædictus W. in aliquo deviaret, nostro et burgensium consilio emendaretur.

Hoc autem (actum) est apud Ebroicas, in præsentia Domini Lucæ, tunc temporis ejusdem civitatis Episcopi, anno verbi incarnati m^o cc^o xii^o, mense Martio (1242).

Extrait du petit cartulaire de S.-Taurin, aux archives de l'Eure.

Maison-Dieu de Louviers.

A tous les fils de la Sainte-Mère Eglise qui ces présentes verront, frère J. Jouen, humble moine du monastère de S.-Taurin d'Evreux, et tout le couvent du même lieu, salut dans le vrai Sauveur.

Sachez, que d'un commun accord, par esprit de piété et de charité, nous donnons un terrain de notre domaine, dans Louviers, pour servir, à perpétuité, d'hôpital aux pauvres de Jésus-Christ; cet emplacement forme comme une espèce d'île, près notre manoir, dont il est divisé à deux endroits par la portion de terre que le seigneur du Matré a tenté d'usurper,

et règne depuis la route royale, jusqu'au cours d'eau de notre moulin.

Nous faisons cette liberalité aux demande et remontrance des bourgeois de Louviers, édifiés des sentiments sincèrement religieux de W. Guillaume le Maçon, et désireux de la considération qu'elle doit leur procurer (1), lequel nous instituons, à vie, directeur et administrateur de cette œuvre, et fondation, pour servir de modèle à ses successeurs; en telle sorte cependant, que ledit W. Guillaume, ou tous autres après lui, chargés de la conduite et administration de la même maison, en vertu de notre ordonnance et disposition, et à la médiation du conseil des bourgeois prénommés, soient tenus de nous prêter et à notre Eglise, serment d'inviolable fidélité; parce que, si par hasard il arrivait, à Dieu ne plaise, que le susdit Guillaume prévariquât en quelque point, il serait révoqué, de notre avis et de celui des bourgeois.

Fait à Evreux, en présence de Monseigneur *Luc*, présentement évêque de la même ville, l'an de l'incarnation du verbe 1242, au mois de mars.

Lettre de M. l'abbé Lebeurier, bibliothécaire et archiviste de la préfecture de l'Eure :

• Evreux, le 31 mars 1866.

« Monsieur,

« Je ne vois pas moyen de traduire *in vero salutari* autrement que vous ne le faites. Le sens est : *En celui qui seul nous sauve véritablement*. Les hommes peuvent nous sauver, nous délivrer de quelque mal temporel, Jésus-Christ seul

(1) Les habitants de Louviers n'étaient pas moins généreux alors, qu'aujourd'hui, pour les classes malheureuses. Il leur en coûta beaucoup pour la construction des bâtiments et d'une chapelle (qui a cessé d'exister), nécessaires au service de cet hôpital.

nous donne le salut éternel, nous sauve du véritable mal, le péché, tous les autres maux n'étant que relatifs et pouvant se changer en bien par la patience, etc.

« Vous ferez bien de traduire *Willemus Cæmentarius* par Guillaume *le Maçon*. C'est l'époque où les noms de famille commencent à être communs et vous en avez un second exemple dans la même charte ; d'ailleurs, le texte paraît indiquer qu'il s'occupait déjà de l'administration des pauvres, ce qui ne lui eût pas permis de se livrer très-activement à l'état de maçon. Il est possible cependant que lui ou son père ait été maçon, car les noms de famille n'étaient pas anciens en 1212 et celui-ci est évidemment tiré de la profession.

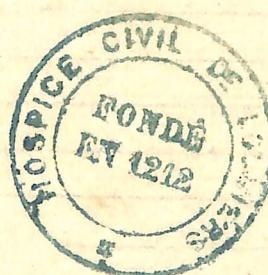
« Quant à l'évêque d'Evreux, nous ne connaissons que son nom de baptême, et il faut certainement le traduire par Luc. Il paraît avoir déployé une grande activité pendant son épiscopat et sa présence est mentionnée dans un grand nombre de chartes ; vous trouverez des renseignements assez étendus sur lui, dans Le Brasseur, histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux, pages 175 à 179. »

H.-D.

Domus Dei de Locoveris.

**Universis sanctæ Matris Ecclesiae filiis ad quos præsens
scriptum pervenit, Frater J. (Johannes), humilis Minister Monas-
terii Beati Taurini Ebrouicensis & totus ejusdem loci Conventus, Salutem in
vero salutari. Noveritis quod nos de communi assensu nostro, intuitu
pietatis & misericordie concedimus apud Locumveris terram in dominio nostro,
ad hospitandum pauperes Christi in perpetuum, sicuti insula juxta manerium
nostrum, dividit ex una parte, ex altera dividit terra quam Willelmus de Maltreio
sibi vindicare intendit, a via regia usque ad cursum aquæ molendini nostri.
Banc donationem facimus ad petitionem et admonitionem burgensem de
Lovicæ, videntes bonam devotionem W. (Willelmi) Cementarii, meliorem
cupientes reportare opinionem, quem instituimus hujus operis & fundationis
Ministrum & procuratorem per totum vitæ suæ curriculum, ut aliud exemplum
præbeat in futurum. Ita tamen quod et iste W., de quo agitur, vel quilibet suc-
cessorum suorum qui predictæ domus regimere sive administrationem suscepimus,
ordinatione nostra et dispositione, mediante predictorum burgensem consilio, sacra-
mento fidei asticti, nobis & ecclesiæ nostræ stabilitatem fidelitatis facere tenebuntur;
& si forte, quod Deus avertat, predictus W. in aliquo deviare, nostro & Burgensem
consilio, emendaretur. — Hoc autem (actum) est apud Ebrouicas in predictâ Do-
minij Lucœ, tunc temporis ejusdem Civitatis Episcopi; Anno Verbi incarnati M° CC°
XII, mense marcio. (1212).**

Extrait du petit Cartulaire de St. Taurin, aux Archives
de l'Éuse, feuillet 123. par moi souligné. paleographe,
Alph. Chassan



Préfecture
de
l'Orne.

Orne, le 23 avr 1864

Division

Bureau

des
Archives

Borderéau des pièces adressées ce jour
par le Préfet de l'Orne à Messieur
les Administrateurs de
l'hospice de Louviers

Copie sur parchemin timbrée
et certifiée conforme, d'une charte
du cartulaire de St Gauvin
demandée par lettre du 30 avril
1864.

Il est dû à la caisse des
retraites pour cette pièce, la somme
de 4 francs.

Le soussigné
reconnait avoir reçu la pièce portée
ci-dessus, au nombre de

2

le

18



Universis dante matris Ecclesie filiis, ad quos presens
scriptum pervenerit, Frater J., humili minister monasterii
Beati Gaurini ebrouicensis et totius ejusdem loci conventus salutem
in vero salutaci; noveritis quod nos, de communi aveniu nostro,
in luulu pietatis et misericordie concedimus apud Locumveia terram
in dominio nostro, ad hospitandum pauperes Christi in perpetuum,
sicuti insula juxta manerium nostrum dividit ex una parte, ex
altera dividit terra quam Willelmus de Maltreio sibi vendicare
intendit, a via regia usque ad cursum aquae molendini nostri. Hanc
donationem facimus ad petitionem et ad monitionem burgensium de
Loriers, videntes bonam devotionem W. cementarii, meliorem cupien-
tes reportare opinionem, quem instituimus hujus operis et fundacionis
ministrum et procuratorem per totum rile sue curriculum, ut aliis
exemplum prebeat in futurum. Ita tamen quod et iste W. de quo
agitur vel quilibet successorum suorum, qui predicte domus regimen
sive administrationem suscepient ordinatione nostra et dispositione,
mediante predictorum burgensium consilio, sacramento fidei astricti
nobis et ecclesie nostre stabilitatem fidelitatis facere tenebuntur. Et si
forte, quod Deus avertat, predictus W. in aliquo deviaret, nostro ex-
burgensium consilio emendaretur. Hoc autem est apud Ebrouicas in presentia
domini Luce, tunc temporis ejusdem civitatis episcopi, anno seibi incarnati
millesimo CC^o XI, mense marcio.

Vu pour collation.

Archiviste du département,

P. Fr. Lebeurier



Pour copie conforme d'une charte transcrise folio 133
du petit cartulaire de Saint Gaurin, déposé aux archives

de Conseiller de préfecture, Secrétaire général,

Maison-Dieu de Louviers



1212

A tous les enfans de notre Sainte mère
l'Eglise aux quels le présent écrit parviendra
Frère Jean, humble ministre du monastère du
bienheureux Gauris d'Eureux off de toute la
Communauté du même lieu, Salutz en nostre vrai
Sauveur.

Vous saurez que, de notre consentement unanime,
et dans ny but de piété et de miséricorde, nous
accordons une terre située à Louviers dans notre
domaine, pour donner l'hospitalité à touz sur
peuves de Jésus-Christ, bâtie d'ny côté par ^{ny terraij ny forme}
dile près de notre ~~Ermitage~~ ^{la divisé en deux parties} et de l'autre par la Terre
que Guillaume de Matré prétend lui appartenir,
depuis la route royale jusqu'au cour d'eau de notre
moulin.

Nous faisons cette donation sur la demande et
l'avertissement des Bourgeois de Louviers, et à
cause de la pieuse dévotion de fr^r Clementain, dont
nous voulons encor rehausser la bonne réputation
et que nous instituions maître et administrateur de
Cette œuvre et fondation pour toute sa vie, afy qu'il
donne ny bon exemple à ses successeurs.

De maniere cependant que Guillaume obutz il
s'agit est ceux qui lui succéderont dans le gouvernement
et l'administration de la dite maison, par notre nomination
et disposition et de l'avoir des dits Bourgeois, bien par
serment, devant nous jurez fidélité à nous et à
notre Eglise; et si par malheur, ce qu'à Dieu
ne plaise, le ditz Guillaume devrait en quelque chose
il fut évincé des notre avis & celui des Bourgeois.

Fait à Eureux, en présence de M^r Jean Léon, abbé
évêque dela dite ville, l'ay del'incarnation du Verbe
1212, au moins de mary.